

Image not found or type unknown



Frais de résiliation sfr non respectés suite à la loi chatel

Par **ptitangeb**, le **21/05/2012** à **12:51**

Bonjour, je vous envoie ce mail car j'ai un souci avec sfr. j'ai fait une demande de résiliation anticipée de mon contrat sfr au mois de février. au mois de mars je reçois un courrier de leur part (du directeur) me disant que les frais étaient de 79 € environ mais qu'ils allaient me prélever 168€ du à une erreur et qu'à compter du 27 avril j'allais recevoir mon remboursement. le 10 avril j'ai été prélevé de 172€. j'ai déjà envoyé 2 lettres de réclamations mais je n'ai toujours pas de remboursement, que dois-je faire? je vous remercie mille fois